

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert  
Eure Normandie Numérique

Rapport aux délégués syndicaux

Rapport n°2024 027

Réunion du 16 décembre 2024

Objet : Évolution du catalogue de service 1G d'Eure  
Normandie Numérique

En mars 2024, le Syndicat a procédé à une évolution du catalogue de services du 1G afin de mettre fin à l'expérimentation d'un tarif d'IRU au forfait globalisé 7km pour tout linéaire en deçà de cette distance compte tenu du frein que représentait la commercialisation de très petites liaisons.

La commercialisation rencontre également un frein sur les très longues distances (<100km), y compris lors des renouvellements d'IRU, puisque le tarif du catalogue est légèrement au-dessus de ce qui peut se pratiquer par ailleurs (6,70€ ml VS 6,00€ ml catalogue de commercialisation du réseau 2G) y compris la maintenance (0,17€ ml VS 0,15€ ml catalogue de commercialisation du réseau 2G).

Afin d'harmoniser les catalogues sur cette distance et ainsi ne pas freiner la commercialisation de ce réseau, il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter cette modification tel que présenté dans le catalogue de services dans le document joint au présent rapport.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

#### **Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX  
Tél : 02 32 31 93 09  
Fax : 02 32 60 45 18  
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

**Délibération n°2024 027**

Réunion du 16 décembre 2024

**Objet : Évolution du catalogue de service 1G d'Eure Normandie Numérique**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération du comité syndical du 23 septembre 2014 autorisant le Président à signer le marché d'exploitation 2021-004 « Maintenance 1G » ;

Vu la délibération 2020-031 du 28 septembre 2020 portant sur l'adoption d'un catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G ;

Vu la délibération 2021-022 du 7 juin 2021 portant sur l'adoption de modifications tarifaires du catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G ;

Vu la délibération 2022-020 du 30 mai 2022 portant l'adoption de modifications tarifaires du catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G ;

Vu la délibération 2024-006 du 18 mars 2024 portant l'adoption de modifications tarifaires du catalogue de service pour la commercialisation du réseau 1G ;

Considérant la nécessité d'adapter la grille tarifaire du catalogue de services du Syndicat, tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni le 16 décembre 2024 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'évolution du catalogue de services pour la commercialisation du réseau de fibre de 1ère génération ;
- D'appliquer la tarification tel que présentée dans le catalogue de services du 1G.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 20
- Collège Conseil Départemental : 15
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 10
- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 16 décembre 2024

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Nicolas GRAVELLE**



**Le Secrétaire de séance**

**Max RONGRAIS**



*Date publication : 20/12/2024*